

En France, on ferme des maternités et on ouvre des maisons de retraite

Depuis quarante ans les maternités ferment ou se regroupent.

Pendant cette période la France a divisé par trois le nombre de ses maternités. C'est en 1972, que le décret Dietrich a entraîné la fermeture des maternités tenues par des sages-femmes. Puis c'est un autre décret qui a imposé d'avoir au minimum, un nombre de quinze lits pour maintenir les structures. Progressivement l'imposition de normes de plus en plus strictes, en autres d'encadrement ont poussé au regroupement des établissements. En 1998, il existait trois types de maternités :

- A - Le niveau 1 : Maternité destinée aux grossesses à bas risques, aux naissances normales avec une simple unité obstétrique.
- B - Le niveau 2 : Maternité pouvant recevoir des « risques modérés » ; des nouveaux nés nécessitant une surveillance particulière, dans une unité de néonatalogie.
- C - Le niveau 3 : L'établissement doit offrir en plus, un service de réanimation néonatale pour des grossesses à risques et des grands prématurés.

Depuis 2010, le nombre de naissance est en baisse. En 2017, 728.000 bébés ont vu le jour. C'est 2,1% de moins qu'en 2016 soit 744.697. En 2015 c'est 760.421.948 et 781.167 pour 2014. Ces baisses successives sont très inquiétantes. Qui dit moins de naissances dit économie en chute ; mauvais présage pour l'avenir. Surtout que le taux de fécondité suit le même mouvement depuis trois ans. De 2,01 en 2014, nous sommes en 2017 à 1,88 (1,93 en 2016, 1,96 en 2015).

Nous nous gaussions de l'Allemagne, à ce rythme nous allons tendre vers leur taux de fécondité ! Autres alertes, les femmes ont leur premier enfant de plus en plus tardivement, 30,6 ans en 2017 ! La deuxième, c'est une fécondité qui diminue relativement rapidement chez les 25 à 34 ans !

Et pendant cette période, le nombre de personnes âgées s'envole

Le nombre de retraités, n'arrête pas d'augmenter, y compris celui des personnes âgées dépendantes. Ce qui fait les beaux jours des sociétés qui se sont rapidement créées pour gérer cette nouvelle « tranche » de population. En 2016, il existait en France, 7416 établissements d'hébergement autorisés pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dont 3243 dans le secteur public, 2360 dans le secteur privé associatif et 1813 dans le secteur privé commercial.

Selon les prévisions de l'Insee, plus de 23 millions de Français devraient être âgés de plus de 60 ans en 2060, soit 80% de plus en 53 ans. Ce qui représenterait 32% de la population française contre 21% en 2007. La population des seniors devrait continuer à augmenter beaucoup plus vite que l'ensemble de la population avec un rythme de 1,5% en moyenne par année. Concernant les personnes âgées, cette augmentation devrait être beaucoup plus importante. Tous sexes confondus, le nombre de Français de plus de 75 ans, devrait passer de 5,2 millions en 2017 à 11,9 millions en 2060. Les plus de 85 ans seraient 5,4 millions pour 1,3 millions en 2017.

Début 2060, la métropole française devrait compter 73,6 millions d'habitants, soit 11,8 millions de plus qu'en 2007. Les moins de 20 ans représenteraient 22,1% de la population, les 20/59 ans 45,8%, les 60/64 ans 5,4%, les 65/74 10,5% et les plus de 75 ans 16,2%. En 2016, 21 000 centenaires vivent en France. C'est vingt fois plus que dans les années 1960-1970. Entre 1960 et 1975, leur nombre était stable ; on en comptait 1 100 chaque année. Depuis 1975, leur effectif augmente continûment au rythme de 7 % par an...

Ce nombre pourrait être de 200.000 en 2060. L'Insee prévoit une augmentation de 2.000 centenaires par année entre 2010/2046 et une hausse de plus de 8.000 jusqu'en 2060. Par contre la population en âge d'être active (20-64 ans) devrait baisser de 588.000 personnes d'ici 2050 et ne représenterait que la moitié des habitants. La part des jeunes (moins de 20 ans) quant à elle, devrait rester stable ou en augmentation très modérée pour ne plus représenter que 22,3% de la population !

Juste pour information : Les études de l'Insee font une projection de l'évolution de l'augmentation de la population française en se basant sur trois facteurs :

- La fécondité
- La mortalité
- Les migrations

Autre constat encore plus inquiétant : En 1945, il y avait 6 salariés pour un retraité, à fin 2016, c'est 1,4 pour 1 et en 2050, 1 pour 1, c'est à dire qu'il faudrait que chaque salarié devrait cotiser environ plus de 60% de sa rémunération rien que pour payer sa cotisation retraite pour obtenir la même qu'en 2017 !!!

Ces deux étude et analyse, mettant en évidence une baisse de la population active et une forte hausse du nombre de personnes âgées, permettent de constater que nous sommes déjà dans une situation plus qu'alarmante et que sans intervention rapide de l'état la dégradation de l'économie française va aller crescendo !

Il faut rappeler que la durée de vie a augmenté de 23 années depuis la guerre alors que la durée de travail a diminué de 14 heures par semaine et près de 5 années sur la durée de vie !!! En France, plus la durée de vie a augmenté, plus la durée de travail a diminué. Bravo à nos politiques pour leur clairvoyance !!! Il faut toutefois remercier François Fillon, le seul à avoir un peu inversé la tendance en 2003 et surtout avec la loi de 2010 qui a permis d'établir un recul du départ en retraite de 60 à 62 ans au premier janvier 2017.

A l'inverse, François Hollande a donné un véritable coup de canif à ce processus en instituant des départs anticipés à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler entre 18 et 20 ans. Coût de cette décision pour l'économie française ; plus de 11 milliards par année. Rappelons encore à nos gouvernants qu'une personne partant trop tôt en retraite, fait perdre la valeur financière de quatre jeunes embauchés. A méditer ! La mesure qui résoudrait définitivement cette discordance entre durée de vie et durée de travail, ce serait d'établir le plus rapidement possible : Une durée de travail proportionnelle à la durée de vie des retraités.

www.livres-daniel-moinier.com